

SERVICE DES PELERINAGES DE DIJON

9 bis boulevard Voltaire
21000 DIJON



03.80.63.14.65 - pelerinages@eveche-dijon.com—www.pelerinages-dijon.cef.fr

Lundi-mardi-jeudi : 9h-12h / 14h-16h30



NEVERS

Samedi 25 mars 2023

Accompagnateur : Père Didier GONNEAUD

C'est à Bernadette Soubirous, jeune fille simple et humble, que la Vierge Marie choisit d'apparaître à Lourdes à plusieurs reprises en 1858.

Bernadette rejoint les Sœurs de la Charité de Nevers se mettant au service des pauvres et des malades. Jeune fille pauvre, choisie entre toutes par la Vierge Marie, elle fera de sa pauvreté une véritable richesse.



NOTICE D'INFORMATION

7h30 : Départ de Dijon, parking Sainte Bernadette

Arrêt possible à Pouilly-en-Auxois ou Armay le Duc

11h00 : Arrivée à Nevers, à l'espace Bernadette. Accueil par le recteur.

11h30 : Messe avec la communauté

12h30 : Déjeuner

14h00 : Projection du film « Bernadette »

Puis visite guidée « sur les pas de Bernadette ». Temps libre.

16h30 : Départ et arrivée prévue à Dijon vers 19h30

60 €

Au cœur de Nevers, sur la colline Saint-Gildard, la présence du corps préservé de Bernadette Soubirous a très tôt attiré des pèlerins du monde entier. Venez et voyez...

CONDITIONS PARTICULIERES

Participation financière par personne : 60 €. Ce prix a été calculé sur la base de 40 participants minimum. Il a été établi sur la base des tarifs connus au 12 janvier 2023. Il pourra être revu un mois avant le départ en fonction des éventuelles variations de données.

Conditions d'annulation pour raison de force majeure :

- jusqu'à 10 jours avant le départ : 10 €
- moins de 10 jours avant le départ : 30 € (sauf en cas de remplacement : 10 €)

Ce prix comprend :

- le transport en autocar de Dijon à Dijon
- le déjeuner
- les visites mentionnées dans le programme
- l'assurance

Ce prix ne comprend pas : - les boissons, cafés et les extras personnels.

Réclamation, contact et médiation :

Le pèlerin peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages de Dijon de toute réclamation, à l'adresse suivante : 9bis bd Voltaire 21000 Dijon par lettre avec accusé-réception et/ou par email à pelerinages@eveche-dijon.com accompagné de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel

Contact : Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au service des pèlerinages dans les meilleurs délais. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard pouvait éviter ou diminuer le dommage du pèlerin.

Le pèlerin pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

Responsabilité : La direction diocésaine des pèlerinages de Dijon est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenue d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

Formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours :

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE)2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. Le Service des pèlerinages est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

Vous pouvez consulter, télécharger et imprimer les CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION sur le site : <https://pelerinages-dijon.cef.fr/infos-pratiques/>



**Sanctuaire
de Nevers**
Sainte Bernadette



BULLETIN D'INSCRIPTION : NEVERS

Inscription pour ____ personnes (même adresse)

A retourner avant le 1er MARS 2023 (après cette date, merci de nous contacter)

PELERIN

IMPORTANT : Nous vous invitons à veiller à la bonne orthographe ainsi qu'à la lisibilité des informations écrites ci-dessous.

1/ NOM : Prénom :
Date de naissance : ____ / ____ / ____ Mail :
Téléphones :

1/ NOM : Prénom :
Date de naissance : ____ / ____ / ____ Mail :
Téléphones :

Adresse :

Code postal : Ville :

● PERSONNE HORS PELERINAGE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE DURANT LE SEJOUR

Nom, Prénom :

Téléphone : Lien de parenté

● Régimes spéciaux à préciser (si prescription médicale) :

● LIEU DE DEPART SOUHAITE :

DIJON parking Ste Bernadette POUILLY EN AUXOIS ARNAY LE DUC

AUTORISATION POUR LE TRAITEMENT DES DONNEES (RGPD) / DROIT A L'IMAGE

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'elle a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins. ATTENTION DE NE PAS OUBLIER DE COCHER LES CASES CORRESPONDANT A VOTRE CHOIX (à défaut, nous considérons que vous avez répondu « oui » aux questions).

J'autorise le Service diocésain des pèlerinages rattaché à l'Association diocésaine de Dijon à transmettre mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphones, email) à d'autres participants du pèlerinage pour l'organisation de point de rendez-vous ou de covoiturage : OUI NON

J'autorise l'Association Diocésaine de Dijon à utiliser ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) : OUI NON

J'autorise d'être pris en photo ou d'apparaître sur des vidéos et j'accepte leur publication sur tous les supports de communication du diocèse de Dijon : OUI NON



Conformément à la législation en vigueur (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal ou un mail à l'adresse du Service des pèlerinages (voir en tête). Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

● FORMALITES : se reporter aux conditions particulières

TARIF DU PÈLERINAGE : 60 €

A l'inscription, versement d'un acompte de 60 € par personne. Chèque à libeller à l'ordre de AD PELERINAGES DIOCESAINS/NEV.

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues.

ASSURANCES EST DÉJÀ INCLUSE. Le pèlerin peut toutefois la refuser, dans ce cas, il sera demandé une copie complète de son assurance. Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

ANNULATION PAR LE PÈLERIN POUR RAISON DE FORCE MAJEURE :

- jusqu'à 10 jours avant le départ : 10 €

- moins de 10 jours avant le départ : 30 € (sauf en cas de remplacement : 10 €)

ANNULATION PAR LA DIRECTION DIOCÉSAIN DES PÈLERINAGES

Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 30 participants n'est pas atteint : le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

Je soussigné (nom, prénom) : _____
agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres pèlerins inscrits, certifie avoir pris connaissance - avant la conclusion de la présente inscription - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et de la brochures d'information, avoir pris connaissance de la brochure, du programme de l'organisateur et du formulaire d'information standard joint à ce document.

Je soussigné (prénom et nom) : : _____
déclare avoir plus de 18 ans ou être compétent pour signer ce formulaire en mon nom propre. J'ai lu et compris toutes les explications de ces autorisations.

Fait à : _____, le ____ / ____ / _____

Signature (lu et approuvé,
bon pour accord) du pèlerin :



Jean-Christophe GARANDEAU
Directeur diocésain des pèlerinages

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du bulletin d'inscription.